



Liste des délibérations Conseil Municipal du 14 novembre 2022

Le 8 novembre 2022, le Conseil Municipal est dûment convoqué à l'Hôtel de Ville, pour le 14 novembre 2022 à dix-neuf heures trente.

13 délibérations ont été examinées le lundi 14 novembre 2022 :

N° de délibération	Objet	Vote
	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	
2022-097	Rapport d'activités de la CCSE 2021	Dont acte
	FINANCES	
2022-098	Décision modificative budget principal	Adoption par 22 voix pour et 11 contre
2022-099	Décision modificative budget annexe centre nautique	Adoption à l'unanimité
2022-100	Décision modificative budget annexe culturel	Adoption à l'unanimité
2022-101	Décision modificative budget annexe centre de santé	Adoption par 31 voix pour et 2 abstentions
2022-102	Mise à jour AP/CP Pointeau	Adoption par 24 voix pour et 9 contre
2022-103	Provisions pour créances douteuses budget principal	Adoption à l'unanimité
2022-104	Provisions pour créances douteuses budget annexe centre nautique	Adoption à l'unanimité
2022-105	Versement de la participation financière 2022 au Groupement d'intérêt Public La Déferlante	Adoption à l'unanimité
2022-106	Convention de répartition des charges pour le centre médico scolaire (CMS)	Adoption à l'unanimité
2022-107	Règlement budgétaire et financier	Adoption à l'unanimité
2022-108	Demande de subvention au titre du plan de 5000 équipements sportifs de proximité pour le parcours sportif	Adoption à l'unanimité,
	RESSOURCES HUMAINES	
2022-109	Tableau des effectifs	Adoption à l'unanimité



Ville de SAINT-BREVIN-LES-PINS (44250)
Conseil Municipal
Séance du 14 novembre 2022
N° 2022-097

Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Madame BOUREL, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Madame BUCCO, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Monsieur ARNAUD, Madame VAUDEZ, Monsieur BABIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame PACAUD
- Monsieur OSSET qui a donné pouvoir à Monsieur OUISSE
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Madame BUSOM
- Madame BEAUD qui a donné pouvoir à Madame REY-THIBAUT
- Madame LE BERRE qui a donné pouvoir à Madame VAUDEZ

Secrétaire : Monsieur CHEREAU



RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse, chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant les activités de l'EPCI durant l'année écoulée.

Ce document doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Je vous invite donc à prendre connaissance du rapport d'activités de la Communauté de Communes Sud-Estuaire pour l'année 2021.

Dont acte,

Date de la convocation : 8 novembre 2022

Date envoi au contrôle de légalité : 16 novembre 2022

Date de mise en ligne : 18 novembre 2022

Le Maire

Le secrétaire de séance



Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Madame BOUREL, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Madame BUCCO, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Monsieur ARNAUD, Madame VAUDEZ, Monsieur BABIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame PACAUD
- Monsieur OSSET qui a donné pouvoir à Monsieur OUISSE
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Madame BUSOM
- Madame BEAUD qui a donné pouvoir à Madame REY-THIBAUT
- Madame LE BERRE qui a donné pouvoir à Madame VAUDEZ

Secrétaire : Monsieur CHEREAU



BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1/2022

Je vous propose d'adopter la décision modificative n°1 du budget Principal, conformément au tableau ci-après :

Section de Fonctionnement :

Se ns	Chapitre	Budget Primitif 2022	Budget Supplémentaire 2022	Projet de décision modificative	Total budgété	Observations
Dépenses						
	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 451 121,65	0,00	0,00	3 451 121,65	
	012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRANS ASSIMILES	6 860 976,00	0,00	548 767,00	7 409 743,00	Aug. masse salariale : aug point indice, recrutement médecin
	014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 274 000,00	0,00	18 000,00	1 292 000,00	Ajustement FPIC
	023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 213 229,35	0,00	51 934,00	1 265 163,35	Virement pour équilibrer la section d'invest
	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	574 891,00	26 000,00	-3 000,00	597 891,00	provision créances douteuses
	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 690 265,00	0,00	-91 000,00	2 599 265,00	diminution subvention budgets annexes
	66 - CHARGES FINANCIERES	370 000,00	0,00	10 000,00	380 000,00	Ajustement crédits intérêts couvus non échus
	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	290 000,00	21 726,00	17 000,00	328 726,00	Contrôle fiscal centre hébergé : régularisation TVA sur fonct.
Total : Dépenses		16 724 483,00	47 726,00	551 701,00	17 323 910,00	

Se ns	Chapitre	Budget Primitif 2022	Budget Supplémentaire 2022	Projet de décision modificative	Total budgété	Observations
Recettes						
	reprise de resultat					
	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	100 000,00	13 800,00	0,00	113 800,00	
	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	316 206,00	1 000,00	-10 000,00	307 206,00	Ajustement provisions
	70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 609 041,00	0,00	22 000,00	1 631 041,00	Refacturation Personnel nettoyage à la ccse
	73 - IMPOTS ET TAXES	11 501 000,00	8 039,00	530 061,00	12 039 100,00	Ajustement fiscalité Foncier bâs, Taxe de séjour, Droits
	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 993 236,00	24 887,00	9 640,00	3 027 763,00	Ajustement FCTVA, Dotations Etat
	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	205 000,00	0,00	0,00	205 000,00	
	76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	
	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total : Recettes		16 724 483,00	47 726,00	551 701,00	17 323 910,00	
Solde de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	

Section d'investissement :

Se ns	Chapitre	Budget Primitif 2022	Budget Supplémentaire 2022	Report de crédits	Projet de décision modificative	Total budgété	
Dépenses							
	040 - OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	316 206,00	1 000,00	0,00	-10 000,00	307 206,00	Ajustement provisions pour créances douteuses
	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	165 000,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	
	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	972 500,00	0,00	0,00	0,00	972 500,00	
	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 000,00	0,00	70 041,60	0,00	121 041,60	
	204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	466 294,00	0,00	140 405,24	0,00	606 699,24	
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 131 390,00	0,00	1 551 796,18	-190 000,00	4 493 186,18	
	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 898 000,00	0,00	913 649,08	200 000,00	2 811 649,08	Mise à jour APCP Opération Pointeau 50 000€ et contrôle Fiscal Centre Hébergement 150 000€
	Total : Dépenses	6 800 390,00	1 000,00	2 675 892,10	0,00	9 477 282,10	
Recettes							
	001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	1 298 232,31	0,00	0,00	1 298 232,31	
	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 213 229,35	0,00	0,00	51 934,00	1 265 163,35	Virt section de fonctionnement pour équilibre
	024 - PRODUITS DES CESSIONS	1 072 000,00	0,00	0,00	-190 000,00	882 000,00	Equilibre de la DM
	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	574 891,00	26 000,00	0,00	-3 000,00	597 891,00	Ajustement provisions
	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	165 000,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	
	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	705 000,00	3 858 297,51	0,00	-83 000,00	4 480 297,51	Ajustement FCTVA et Taxes aménagement
	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	158 600,00	0,00	271 795,14	224 066,00	652 461,14	Mise à jour subventions apcp Pointeau, Centre de santé
	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 913 669,65	-2 777 432,88	0,00	0,00	136 236,79	
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total : Recettes	6 800 390,00	2 405 096,96	271 795,14	0,00	9 477 282,10	
	Solde : Investissement	0,00	2 404 096,96	-2 404 096,96	0,00	0,00	

Adoption par 22 voix pour et 11 contre,

Date de la convocation : 8 novembre 2022

Date envoi au contrôle de légalité : 16 novembre 2022

Date de mise en ligne : 18 novembre 2022

Le Maire

Le secrétaire de séance

ANNEXES :

Section de Fonctionnement :

S e n s	Ch ap it re	Nature	Budget Primitif 2022	Budget Supplémentaire 2022	Report de crédit	Virements de crédit	Projet de Décision Modificative	Total budgété
Dépenses								
	011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL						
	605	- ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	72 000,00	0,00	0,00	-41 532,45	0,00	30 467,55
	60611	- EAU ET ASSAINISSEMENT	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
	606121	- ELECTRICITE	505 000,00	0,00	0,00	-50 000,00	0,00	455 000,00
	606122	- GAZ	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
	60621	- COMBUSTIBLES	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
	60622	- CARBURANTS	76 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	96 000,00
	60623	- ALIMENTATION	202 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 600,00
	60628	- AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
	60631	- FOURNITURES D'ENTRETIEN	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
	60632	- FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	178 190,00	0,00	0,00	13 200,00	0,00	191 390,00
	60633	- FOURNITURES DE VOIRIE	61 700,00	0,00	0,00	3 675,50	0,00	65 375,50
	60636	- VETEMENTS DE TRAVAIL	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
	6064	- FOURNITURES ADMINISTRATIVES	23 360,00	0,00	0,00	-500,00	0,00	22 860,00
	6065	- LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6067	- FOURNITURES SCOLAIRES	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
	6068	- AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	60683	- AUTRES FOURNITURES JETABLES	37 050,00	0,00	0,00	-2 300,00	0,00	34 750,00
	60684	- BULBES GRANDES POUR ESPACES VERTS	46 000,00	0,00	0,00	-11 300,00	0,00	34 700,00
	611	- CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	103 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 000,00
	61119	- COLLECTE DECHETS	10 000,00	0,00	0,00	-2 500,00	0,00	7 500,00
	6132	- LOCATIONS IMMOBILIERES	18 147,00	0,00	0,00	3 300,00	0,00	21 447,00
	61351	- LOCATIONS MOBILIERES	28 500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	29 000,00
	61352	- LOCATIONS VEHICULES	63 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	78 000,00
	614	- CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	15 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 800,00
	61521	- TERRAINS	245 000,00	0,00	0,00	-14 498,00	0,00	230 502,00
	615221	- BATIMENTS PUBLICS	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
	615231	- VOIRIES	200 000,00	0,00	0,00	-38 137,17	0,00	161 862,83
	615232	- RESEAUX	87 000,00	0,00	0,00	112 381,32	0,00	199 381,32
	61524	- BOIS ET FORETS	20 000,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	21 300,00
	61551	- MATERIEL ROULANT	100 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	118 000,00
	61558	- AUTRES BIENS MOBILIERES	36 300,00	0,00	0,00	-6 400,00	0,00	29 900,00
	61562	- CONTRATS DE MAINTENANCE	126 360,80	0,00	0,00	-9 390,40	0,00	116 970,40
	61611	- ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00
	61612	- ASSURANCES VEHICULES	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
	61613	- ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
	61614	- ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE	6 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 250,00
	617	- ETUDES ET RECHERCHES	101 778,00	0,00	0,00	25 800,00	0,00	127 578,00
	6182	- DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	7 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 170,00
	61841	- VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	30 000,00	0,00	0,00	-20 000,00	0,00	10 000,00
	6185	- FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6226	- HONORAIRES	38 000,00	0,00	0,00	-3 440,00	0,00	34 560,00
	6227	- FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	12 000,00	0,00	0,00	-2 000,00	0,00	10 000,00
	62281	- INTERVENANTS (PSYCHOLOGUE, SOPHROLOGUE, TAP)	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
	62282	- NETTOYAGE DU LINGE	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	62283	- SORTIES SCOLAIRES OU EXTRA ET CREDITS PEDAGOGIQUES	23 500,00	0,00	0,00	-2 700,00	0,00	20 800,00
	62285	- AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	63 998,04	0,00	0,00	-12 095,80	0,00	51 902,24
	6231	- ANNONCES ET INSERTIONS	16 000,00	0,00	0,00	-1 700,00	0,00	14 300,00
	6232	- FETES ET CEREMONIES	38 000,00	0,00	0,00	7 050,00	0,00	45 050,00
	6236	- DIVERS	59 100,00	0,00	0,00	-3 000,00	0,00	56 100,00
	6248	- DIVERS	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
	6251	- VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
	6257	- RECEPTIONS	5 100,00	0,00	0,00	-600,00	0,00	4 500,00
	6261	- FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	25 000,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00	27 800,00
	62621	- INTERNET	6 250,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	13 250,00
	62622	- TELEPHONES PORTABLES	2 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 250,00
	62623	- TELEPHONES FIXES	5 500,00	0,00	0,00	21 800,00	0,00	27 300,00
	627	- SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	250,00	0,00	0,00	4 840,00	0,00	5 090,00
	6281	- CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	13 780,00	0,00	0,00	-1 150,00	0,00	12 630,00
	6282	- FRAIS DE GARDEIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
	6283	- FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	126 477,81	0,00	0,00	0,00	0,00	126 477,81
	6284	- REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	62876	- AJ GFF DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
	6288	- AUTRES SERVICES EXTERIEURS	57 100,00	0,00	0,00	-39 902,00	0,00	17 198,00
	63512	- TAXES FONCIERES	11 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 540,00
	63513	- AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
	6354	- DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6355	- TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
	6358	- AUTRES DROITS	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
	637	- AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	2 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 160,00
Total : 011			3 451 121,65	0,00	0,00	0,00	0,00	3 451 121,65

012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAS ASSIMILES							
6216	- PERSONNEL AFFECTE PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6218	- AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	20 000,00	0,00	0,00	0,00	-3 000,00	17 000,00
6331	- VERSEMENT MOBILITE	19 285,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	23 785,00
6332	- COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	18 270,00	0,00	0,00	0,00	2 630,00	20 900,00
6336	- COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	80 800,00	0,00	0,00	0,00	4 120,00	84 920,00
64111	- REMUNERATION PRINCIPALE	2 949 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	2 961 000,00
64112	- NBI SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	31 000,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00	30 000,00
64116	- INDEMNITES DE PREAVIS ET DE LICENCIEMENT	20 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 200,00
64118	- AUTRES INDEMNITES	765 000,00	0,00	0,00	0,00	-4 000,00	761 000,00
64131	- REMUNERATIONS NON TITULAIRES	1 049 300,00	0,00	0,00	0,00	310 700,00	1 360 000,00
64134	- Personnel non titulaire - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00	3 400,00
64171	- Apprentis - Rémunérations	6 200,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	8 500,00
64172	- Apprentis - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	- COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	708 900,00	0,00	0,00	0,00	178 800,00	887 700,00
6453	- COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	895 870,00	0,00	0,00	0,00	-11 870,00	884 000,00
6454	- COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	35 525,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	55 525,00
6455	- COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	199 058,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 058,00
6456	- VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	4 000,00	0,00	0,00	0,00	600,00	4 600,00
6457	- COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE	2 355,00	0,00	0,00	0,00	-2 200,00	155,00
64731	- VERSEES DIRECTEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6474	- VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	48 213,00	0,00	0,00	0,00	3 687,00	51 900,00
6475	- MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	5 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	25 000,00
6488	- AUTRES CHARGES	3 000,00	0,00	0,00	0,00	600,00	3 600,00
Total : 012		6 860 976,00	0,00	0,00	0,00	546 767,00	7 409 743,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS							
7391171	- DEGREV. TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BÂTIES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7391172	- DEGREV. TAXE HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
739211	- ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
739223	- FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES E	74 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	87 000,00
Total : 014		1 274 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	1 292 000,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 213 229,35	0,00	0,00	0,00	51 934,00	1 265 163,35
Total : 023		1 213 229,35	0,00	0,00	0,00	51 934,00	1 265 163,35
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION							
8811	- DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	536 891,00	26 000,00	0,00	0,00	4 000,00	566 891,00
8815	- DAP - PR RISQUES ET CHARGES DE FONCTION. COURANT	30 000,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00	20 000,00
8817	- DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	8 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	11 000,00
Total : 042		574 891,00	26 000,00	0,00	0,00	-3 000,00	597 891,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
6521	- DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES ADMINISTRATIFS	1 631 475,00	0,00	0,00	0,00	-91 000,00	1 540 475,00
6531	- INDEMNITES	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
6532	- FRAS DE MISSION	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6533	- COTISATIONS DE RETRAITE	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6534	- COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6535	- FORMATION	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
6541	- CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6542	- CREANCES ETEINTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	- AUTRES COMMUNES	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
657362	- CCAS	295 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 000,00
65741	- SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
65742	- SUBV FONCT ECOLES PRIVEES	275 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275 790,00
65749	- SUBV FONCT ECOLES PUB CLASSES DECOUVERTE DOT SCOL	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
Total : 65		2 690 265,00	0,00	0,00	0,00	-91 000,00	2 599 265,00
66 - CHARGES FINANCIERES							
66111	- INTERETS REGLES A ECHÉANCE	370 000,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00	360 000,00
66112	- INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
Total : 66		370 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	380 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES							
6711	- INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	40 000,00	21 726,00	0,00	-3 200,00	15 000,00	73 526,00
673	- TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	250 000,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	253 200,00
678	- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
Total : 67		290 000,00	21 726,00	0,00	0,00	17 000,00	328 726,00
Total : Dépenses		16 724 483,00	47 726,00	0,00	0,00	551 701,00	17 323 910,00

Section d'investissement :

Chapitre	Nature	Budget Primitif 2022	Budget Supplémentaire 2022	Reports de Crédits	Virements crédit	Projet de Décision Modificative	Total budgété
Dépenses							
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION							
	13911 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONALX	15 554,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 554,00
	13912 - REGIONS	18 914,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 914,00
	139151 - GFP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13916 - AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	1 738,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	2 738,00
	15112 - PROVISIONS POUR LITIGES (BUDGETAIRES)	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00
	15162 - AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES						
	1582 - AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES (BUDGETAIRES)	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
	2128 - AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	4911 - PROV. PR DEPRECIAT. DES CPTES DE REDEVABLES (NON B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	4912 - PROV. PR DEPRECIAT. DES CPTES DE REDEVABLES (BUDGE	280 000,00	0,00	0,00	0,00	-280 000,00	0,00
	Total : 040	318 208,00	1 000,00	0,00	0,00	-10 000,00	307 208,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES							
	2315 - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
	238 - AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total : 041	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES							
	1641 - EMPRUNTS EN EUROS	970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	970 000,00
	165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
	Total : 16	972 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	972 500,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	2031 - FRAS D ETUDES	51 000,00	0,00	70 041,80	0,00	0,00	121 041,80
	Total : 20	51 000,00	0,00	70 041,80	0,00	0,00	121 041,80
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES							
	204122 - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
	204181 - BIENS MOBILIER, MATERIEL ET ETUDES	458 294,00	0,00	80 405,24	0,00	0,00	538 699,24
	20422 - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	Total : 204	468 294,00	0,00	140 405,24	0,00	0,00	608 699,24
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	2111 - TERRAINS NUS	208 500,00	0,00	8 769,38	0,00	-190 000,00	25 269,38
	2113 - TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2128 - AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	442 000,00	0,00	355 369,13	24 250,00	0,00	821 619,13
	21311 - HOTEL DE VILLE	50 000,00	0,00	112 435,84	-4 700,00	0,00	157 735,84
	21312 - BATIMENTS SCOLAIRES	145 000,00	0,00	288 764,11	155 250,00	0,00	587 014,11
	21316 - EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	50 000,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	62 000,00
	21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS	1 465 500,00	0,00	498 180,55	-170 550,00	0,00	1 793 130,55
	2135 - INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	45 000,00	0,00	18 072,00	0,00	0,00	63 072,00
	2148 - CONSTRUCT/SOL D'AUTRUI - AUTRES CONSTRUCTIONS	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
	2151 - RESEAUX DE VOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2152 - INSTALLATIONS DE VOIRIE	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	21534 - RESEAUX D'ELECTRIFICATION	0,00	0,00	9 042,51	0,00	0,00	9 042,51
	21538 - AUTRES RESEAUX	255 000,00	0,00	184 794,06	-50 000,00	0,00	389 794,06
	21578 - AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	83 000,00	0,00	0,00	-794,58	0,00	82 205,42
	2158 - AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	21 000,00	0,00	2 898,79	794,58	0,00	24 693,37
	2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	100 000,00	0,00	31 219,20	0,00	0,00	131 219,20
	2184 - MOBILIER	33 890,00	0,00	13 272,34	2 522,80	0,00	49 685,14
	2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	209 500,00	0,00	18 978,47	-6 772,80	0,00	221 705,67
	Total : 21	3 131 390,00	0,00	1 551 796,18	0,00	-190 000,00	4 493 186,18
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS							
	2312 - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2313 - CONSTRUCTIONS	400 000,00	0,00	0,00	8 260,93	150 000,00	558 260,93
	23131 - CONSTRUCTIONS	0,00	0,00	0,00	20 122,93	0,00	20 122,93
	2315 - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 133 000,00	0,00	906 238,02	-26 383,88	50 000,00	2 062 854,16
	2317 - IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE DE MSE A/D/SPO.	0,00	0,00	7 411,06	0,00	0,00	7 411,06
	238 - AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
	Total : 23	1 698 000,00	0,00	913 649,08	0,00	200 000,00	2 811 649,08
	Total : Dépenses	6 800 390,00	1 000,00	2 675 892,10	0,00	0,00	9 477 282,10

S	Ch	Nature	Budget Primitif 2022	Budget Supplémentaire 2022	Reports de Crédits	Virements crédit	Projet de Décision Modificative	Total budgété
Recettes								
	001	- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE						
	001	- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	1 298 232,31	0,00	0,00	0,00	1 298 232,31
	Total : 001		0,00	1 298 232,31	0,00	0,00	0,00	1 298 232,31
	021	- VIREMENT D'INVESTISSEMENT REPORTE						
	021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 213 229,35	0,00	0,00	0,00	51 934,00	1 265 163,35
	Total : 021		1 213 229,35	0,00	0,00	0,00	51 934,00	1 265 163,35
	024	- PRODUITS DES CESSIONS						
	024	- PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	-190 000,00	882 000,00
	Total : 024		1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	-190 000,00	882 000,00
	040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION						
	1582	- AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES (BUDGETAIRES)	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
	15112	- PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES					11 000,00	11 000,00
	192	- PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	268	- AUTRES FORMES DE PARTICIPATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28031	- FRAIS D'ETUDES	1 424,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 424,00
	28041511	- BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	1 093,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 093,00
	2804181	- BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	32 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 190,00
	280422	- BATIMENTS ET INSTALLATIONS	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00
	28051	- CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 077,00	0,00	0,00	0,00	1 909,00	2 977,00
	28128	- AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	76 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 688,00
	281318	- AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28132	- IMMEUBLES DE RAPPORT	20 278,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 278,00
	28151	- RESEAUX DE VOIRIE	153 543,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	179 543,00
	28152	- INSTALLATIONS DE VOIRIE	2 931,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 931,00
	281533	- RESEAUX CABLES	117,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117,00
	281538	- AUTRES RESEAUX	1 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 525,00
	281568	- AUTRE MATER. ET OUTIL. D'INCENDIE, DEFENSE CIVILE	267,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267,00
	281578	- AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	5 317,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 317,00
	28158	- AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	30 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 850,00
	28162	- MATERIEL DE TRANSPORT	74 338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 338,00
	28183	- MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 493,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 493,00
	28184	- MOBILIER	52 677,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	54 777,00
	28188	- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	78 233,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 233,00
	4911	- PROV. PR DEPRECIAT. DES CPTES DE REDEVABLES (NON B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	4912	- PROV. PR DEPRECIAT. DES CPTES DE REDEVABLES (BUDGE)	38 000,00	0,00	0,00	0,00	-38 000,00	0,00
	Total : 040		574 891,00	26 000,00	0,00	0,00	-3 000,00	597 891,00
	041	- OPERATIONS PATRIMONIALES						
	10251	- DONS ET LEGS EN CAPITAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	193	- AUTRES NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	238	- AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
	Total : 041		165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
	10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
	10222	- F.C.T.V.A	380 000,00	0,00	0,00	0,00	-38 000,00	342 000,00
	10226	- TAXE D'AMENAGEMENT	325 000,00	0,00	0,00	0,00	-45 000,00	280 000,00
	1058	- EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00	3 858 297,51	0,00	0,00	0,00	3 858 297,51
	Total : 10		705 000,00	3 858 297,51	0,00	0,00	-83 000,00	4 480 297,51
	13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						
	1311	- ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	0,00	49 628,14	0,00	0,00	49 628,14
	1312	- REGIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
	1313	- DEPARTEMENTS	0,00	0,00	51 736,00	0,00	0,00	51 736,00
	13151	- GFP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1318	- AUTRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1321	- ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
	1323	- DEPARTEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1331	- DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	0,00	0,00	91 433,00	0,00	34 500,00	125 933,00
	1337	- DOTATION DE SOUTIEN AL'INVESTISSEMENT LOCAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1341	- DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	156 600,00	0,00	79 000,00	0,00	30 000,00	265 600,00
	1342	- AVENDES DE POLICE	0,00	0,00	0,00	0,00	75 566,00	75 566,00
	Total : 13		156 600,00	0,00	271 795,14	0,00	224 066,00	652 461,14
	16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES						
	1641	- EMPRUNTS EN EUROS	2 911 169,65	-2 777 432,86	0,00	0,00	0,00	133 736,79
	165	- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
	Total : 16		2 913 669,65	-2 777 432,86	0,00	0,00	0,00	136 236,79
	Total : Recettes		6 800 390,00	2 405 096,96	271 795,14	0,00	0,00	9 477 282,10
Solde : Investissement			0,00	2 404 096,96	-2 404 096,96	0,00	0,00	0,00

Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Madame BOUREL, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Madame BUCCO, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Monsieur ARNAUD, Madame VAUDEZ, Monsieur BABIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame PACAUD
- Monsieur OSSET qui a donné pouvoir à Monsieur OUISSE
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Madame BUSOM
- Madame BEAUD qui a donné pouvoir à Madame REY-THIBAUT
- Madame LE BERRE qui a donné pouvoir à Madame VAUDEZ

Secrétaire : Monsieur CHEREAU



BUDGET CENTRE NAUTIQUE : DECISION MODIFICATIVE N°1/2022

Je vous propose d'adopter la décision modificative n°1 du budget Centre nautique, conformément au tableau ci-après :

Section de fonctionnement

Se ns	Chapitres	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire 2022	Projet de DM1	Total budgété 2022	Observations
Dépenses						
	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	99 710,00	0,00	23 000,00	122 710,00	Ajustements fluides et carburant
	012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	212 000,00	0,00	0,00	212 000,00	
	023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	83 529,00	0,00	-200,00	83 329,00	pour équilibre
	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	32 971,00	0,00	200,00	33 171,00	Provision pour créances douteuses, cf délib
	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000,00	0,00	3 000,00	6 000,00	remboursement activités
	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	
	Total : Dépenses	434 210,00	0,00	26 000,00	460 210,00	
Recettes						
	70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	143 000,00	0,00	26 000,00	169 000,00	Equilibre section
	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	291 210,00	0,00	0,00	291 210,00	
	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total : Recettes	434 210,00	0,00	26 000,00	460 210,00	
Solde : Fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	

Section d'investissement

Se ns	Chapitres	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire 2022	Montant des reports de crédit	Projet de DM1	Total budgété 2022	Observations
Dépenses							
	001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	1 925,57	0,00	0,00	1 925,57	
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	116 500,00	0,00	16 403,73	0,00	132 903,73	
	Total : Dépenses	116 500,00	1 925,57	16 403,73	0,00	134 829,30	
Recettes							
	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	83 529,00	0,00	0,00	-200,00	83 329,00	Pour équilibre de la section d'investissement
	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	32 971,00	0,00	0,00	200,00	33 171,00	Provision pour créances douteuses, cf délib
	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	18 329,30	0,00	0,00	18 329,30	
	Total : Recettes	116 500,00	18 329,30	0,00	0,00	134 829,30	
Solde : Investissement		0,00	16 403,73	-16 403,73	0,00	0,00	

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.


Adoption à l'unanimité,

Date de la convocation : 8 novembre 2022

Date envoi au contrôle de légalité : 16 novembre 2022

Date de mise en ligne : 18 novembre 2022

Le Maire



A blue ink signature of the Mayor, consisting of several overlapping loops and lines, written over the official seal of the Municipality of Saint-Brevin-les-Pays.

Le secrétaire de séance



A blue ink signature of the Secretary of the Meeting, consisting of several overlapping loops and lines, written over the official seal of the Municipality of Saint-Brevin-les-Pays.

ANNEXES :

Section de fonctionnement

Section	Chapitre	Nature	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire 2022	Montant des virements crédit	Projet de DM1	Total budgété 2022
Dépenses							
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL							
	6042	- ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	13 000,00	0,00	0,00		13 000,00
	60611	- EAU ET ASSAINISSEMENT	1 000,00	0,00	0,00		1 000,00
	606121	- ELECTRICITE	4 500,00	0,00	0,00	18 000,00	22 500,00
	606122	- GAZ	550,00	0,00	0,00		550,00
	60622	- CARBURANTS	3 000,00	0,00	0,00	1 000,00	4 000,00
	60628	- AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	0,00	0,00	0,00		0,00
	60631	- FOURNITURES D'ENTRETIEN	500,00	0,00	0,00		500,00
	60632	- FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	25 600,00	0,00	-2 750,00		22 850,00
	60636	- VETEMENTS DE TRAVAIL	1 500,00	0,00	-1 000,00		500,00
	6064	- FOURNITURES ADMINISTRATIVES	300,00	0,00	0,00		300,00
	6065	- LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	0,00	0,00	0,00		0,00
	60683	- AUTRES FOURNITURES JETABLES	0,00	0,00	0,00		0,00
	61119	- COLLECTE DECHETS	600,00	0,00	0,00		600,00
	615221	- BATIMENTS PUBLICS	4 000,00	0,00	0,00		4 000,00
	61551	- MATERIEL ROULANT	1 000,00	0,00	3 000,00		4 000,00
	61558	- AUTRES BIENS MOBILIERS	15 500,00	0,00	-1 070,00		14 430,00
	61562	- CONTRATS DE MAINTENANCE	3 600,00	0,00	0,00		3 600,00
	61611	- ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS	600,00	0,00	0,00		600,00
	61612	- ASSURANCES VEHICULES	8 000,00	0,00	0,00		8 000,00
	6238	- DIVERS	3 150,00	0,00	0,00		3 150,00
	6261	- FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	400,00	0,00	0,00		400,00
	62621	- FRAIS INTERNET	175,00	0,00	1 050,00		1 225,00
	62622	- TELEPHONES PORTABLES	50,00	0,00	0,00		50,00
	62623	- TELEPHONES FIXES	250,00	0,00	770,00		1 020,00
	627	- SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	700,00	0,00	0,00		700,00
	6281	- CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
	6283	- FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	9 535,00	0,00	0,00		9 535,00
	6284	- REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	1 400,00	0,00	0,00		1 400,00
	62876	- AU GFP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00		0,00
	6288	- AUTRES SERVICES EXTERIEURS	800,00	0,00	0,00		800,00
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			99 710,00	0,00	0,00	23 000,00	122 710,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES							
	6215	- PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	212 000,00	0,00	0,00		212 000,00
	6488	- AUTRES CHARGES	0,00	0,00	0,00		0,00
Total : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			212 000,00	0,00	0,00	0,00	212 000,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
	023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	83 529,00	0,00	0,00	-200,00	83 329,00
Total : 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			83 529,00	0,00	0,00	-200,00	83 329,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION							
	6811	- DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	32 971,00	0,00	0,00		32 971,00
	6817	- DAP CREANCES DOUTEUSES				200,00	200,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			32 971,00	0,00	0,00	200,00	33 171,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
	65888	- AUTRES	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	6 000,00
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	6 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES							
	673	- TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	3 000,00	0,00	0,00		3 000,00
	678	- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00		0,00
Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
Total : Dépenses			434 210,00	0,00	0,00	26 000,00	460 210,00
Recettes							
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES							
	70631	- A CARACTERE SPORTIF	33 000,00	0,00	0,00		33 000,00
	70632	- A CARACTERE DE LOISIRS	110 000,00	0,00	0,00	26 000,00	136 000,00
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES			143 000,00	0,00	0,00	26 000,00	169 000,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							
	7552	- PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	291 210,00	0,00	0,00		291 210,00
Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			291 210,00	0,00	0,00	0,00	291 210,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS							
	7788	- PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00	0,00	0,00		0,00
Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : Recettes			434 210,00	0,00	0,00	26 000,00	460 210,00
Solde : Fonctionnement			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Section d'investissement

Si- o- n- s	Cls api- tre	Nature	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire 2022	Montant reports de crédit	Montant des virements crédit	Projet de DM1	Total budgété 2022
Dépenses								
	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE						
	001	- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	1 925,57	0,00	0,00		1 925,57
		Total : 001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	1 925,57	0,00	0,00	0,00	1 925,57
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	21318	- AUTRES BATIMENTS PUBLICS	65 000,00	0,00	0,00	0,00		65 000,00
	2158	- AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	0,00	0,00	844,17	0,00		844,17
	2184	- MOBILIER	0,00	0,00	5 817,49	0,00		5 817,49
	2188	- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 500,00	0,00	9 742,07	0,00		61 242,07
		Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	116 500,00	0,00	16 403,73	0,00	0,00	132 903,73
		Total : Dépenses	116 500,00	1 925,57	16 403,73	0,00	0,00	134 829,30
Recettes								
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	83 529,00	0,00	0,00	0,00	-200,00	83 329,00
		Total : 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	83 529,00	0,00	0,00	0,00	-200,00	83 329,00
	024	PRODUITS DES CESSIONS						
	024	- PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
		Total : 024 - PRODUITS DES CESSIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION						
	15112	- PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES					200,00	200,00
	28128	- AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	4 460,00	0,00	0,00	0,00		4 460,00
	28158	- AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	517,00	0,00	0,00	0,00		517,00
	28182	- MATERIEL DE TRANSPORT	1 543,00	0,00	0,00	0,00		1 543,00
	28184	- MOBILIER	1 163,00	0,00	0,00	0,00		1 163,00
	28188	- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 288,00	0,00	0,00	0,00		25 288,00
		Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	32 971,00	0,00	0,00	0,00	200,00	33 171,00
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
	1058	- EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00	18 329,30	0,00	0,00		18 329,30
		Total : 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	18 329,30	0,00	0,00	0,00	18 329,30
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	2158	- AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	2188	- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
		Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total : Recettes	116 500,00	18 329,30	0,00	0,00	0,00	134 829,30
Solde : investissement			0,00	16 403,73	-16 403,73	0,00	0,00	0,00

Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Madame BOUREL, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Madame BUCCO, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Monsieur ARNAUD, Madame VAUDEZ, Monsieur BABIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame PACAUD
- Monsieur OSSET qui a donné pouvoir à Monsieur OUISSE
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Madame BUSOM
- Madame BEAUD qui a donné pouvoir à Madame REY-THIBAUT
- Madame LE BERRE qui a donné pouvoir à Madame VAUDEZ

Secrétaire : Monsieur CHEREAU



BUDGET ANNEXE CULTUREL : DECISION MODIFICATIVE N°1/2022

Je vous propose d'adopter la décision modificative n°1 du budget Culturel, conformément au tableau ci-après :

Section de fonctionnement

So ns	Chapitres	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire 2022	Projet de DMI	Total budgété 2022	Observations
Dépenses						
	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	627 671,00	0,00	0,00	627 671,00	
	012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	215 500,00	0,00	0,00	215 500,00	
	023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	420 204,00	0,00	0,00	420 204,00	Diminution recettes spectacles payants
	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 796,00	0,00	0,00	7 796,00	
	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 000,00	0,00	3 000,00	11 000,00	Déclarante et remboursement salles
	66 - CHARGES FINANCIERES	82 000,00	0,00	0,00	82 000,00	
	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	
	Total : Dépenses	1 363 171,00	0,00	3 000,00	1 366 171,00	
Recettes						
	70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	50 000,00	0,00	-4 000,00	46 000,00	
	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	47 349,00	47 349,00	Participation CNC notifiée et part. Département
	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 313 171,00	0,00	-40 349,00	1 272 822,00	Diminution subv budget principal
	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total : Recettes	1 363 171,00	0,00	3 000,00	1 366 171,00	
Solde : Fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	

So ns	Chapitres	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire 2022	Montant des reports de crédit	Projet de DMI	Total budgété 2022	Observations
Dépenses							
	001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	126 590,13	0,00	0,00	126 590,13	
	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	92 000,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00	
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	336 000,00	0,00	16 444,62	0,00	352 444,62	
	Total : Dépenses	428 000,00	126 590,13	16 444,62	0,00	571 034,75	
Recettes							
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	420 204,00	0,00	0,00	0,00	420 204,00	
	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 796,00	0,00	0,00	0,00	7 796,00	
	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	143 034,75	0,00	0,00	143 034,75	
	Total : Recettes	428 000,00	143 034,75	0,00	0,00	571 034,75	
Solde : Investissement		0,00	16 444,62	-16 444,62	0,00	0,00	

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité,

Date de la convocation : 8 novembre 2022

Date envoi au contrôle de légalité : 16 novembre 2022

Date de mise en ligne : 18 novembre 2022

Le Maire



A handwritten signature in blue ink, written over the official seal of the commune.

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, written over the official seal of the commune.

ANNEXES :

Section de fonctionnement

Sections	Chapitres	Natures	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire 2022	Montant des virements de crédit	Parjet de DM1	Total budgét 2022
Dépenses							
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL							
	6042	- ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	500,00	0,00	0,00		500,00
	60611	- EAU ET ASSAINISSEMENT	2 000,00	0,00	0,00		2 000,00
	606121	- ELECTRICITE	29 000,00	0,00	0,00	7 000,00	36 000,00
	606122	- GAZ	28 000,00	0,00	0,00		28 000,00
	60622	- CARBURANTS	800,00	0,00	0,00		800,00
	60623	- ALIMENTATION	0,00	0,00	0,00		0,00
	60632	- FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	9 300,00	0,00	0,00		9 300,00
	6064	- FOURNITURES ADMINISTRATIVES	100,00	0,00	0,00		100,00
	6132	- LOCATIONS IMMOBILIERES	0,00	0,00	0,00		0,00
	61351	- LOCATIONS MOBILIERES	38 000,00	0,00	-2 300,00	-1 500,00	34 200,00
	61352	- LOCATIONS VEHICULES	1 500,00	0,00	0,00		1 500,00
	615221	- BATIMENTS PUBLICS	4 000,00	0,00	0,00		4 000,00
	61551	- MATERIEL ROULANT	1 000,00	0,00	0,00		1 000,00
	61558	- AUTRES BIENS MOBILIERES	500,00	0,00	0,00		500,00
	61562	- CONTRATS DE MAINTENANCE	13 000,00	0,00	0,00		13 000,00
	61611	- ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS	2 000,00	0,00	0,00		2 000,00
	61612	- ASSURANCES VEHICULES	250,00	0,00	0,00		250,00
	617	- ETUDES ET RECHERCHES	10 000,00	0,00	0,00	-7 000,00	3 000,00
	6182	- DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	200,00	0,00	0,00		200,00
	62282	- NETTOYAGE DU LINGE	800,00	0,00	0,00		800,00
	62285	- AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	345 000,00	0,00	0,00	-3 000,00	342 000,00
	6231	- ANNONCES ET INSERTIONS	0,00	0,00	0,00		0,00
	6232	- FETES ET CEREMONIES	35 000,00	0,00	0,00		35 000,00
	6238	- DIVERS	17 000,00	0,00	0,00	2 000,00	19 000,00
	6248	- DIVERS	6 000,00	0,00	0,00		6 000,00
	6257	- RECEPTIONS	30 000,00	0,00	0,00		30 000,00
	62621	- FRAIS INTERNET	112,00	0,00	0,00		112,00
	62622	- TELEPHONES PORTABLES	125,00	0,00	0,00		125,00
	62623	- TELEPHONES FIXES	325,00	0,00	2 300,00		2 625,00
	627	- SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	0,00	0,00	0,00		0,00
	6281	- CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	0,00	0,00	0,00		0,00
	6283	- FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	18 200,00	0,00	0,00		18 200,00
	6284	- REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	2 800,00	0,00	0,00		2 800,00
	62871	- A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00		0,00
	6288	- AUTRES SERVICES EXTERIEURS	17 075,00	0,00	0,00		17 075,00
	63512	- TAXES FONCIERES	5 084,00	0,00	0,00		5 084,00
	637	- AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	10 000,00	0,00	0,00	2 500,00	12 500,00
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			627 671,00	0,00	0,00	0,00	627 671,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES							
	6215	- PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	204 000,00	0,00	-4 500,00		199 500,00
	64131	- REMUNERATIONS NON TITULAIRES	9 000,00	0,00	4 500,00		13 500,00
	6488	- AUTRES CHARGES	2 500,00	0,00	0,00		2 500,00
Total : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			215 500,00	0,00	0,00	0,00	215 500,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
	023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	420 204,00	0,00	0,00		420 204,00
Total : 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			420 204,00	0,00	0,00	0,00	420 204,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION							
	6811	- DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	7 796,00	0,00	0,00		7 796,00
Total : 042 - OPERATION D'ODRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			7 796,00	0,00	0,00	0,00	7 796,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
	65548	- AUTRES CONTRIBUTIONS	5 000,00	0,00	0,00	1 200,00	6 200,00
	65888	- AUTRES	3 000,00	0,00	0,00	1 800,00	4 800,00
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			8 000,00	0,00	0,00	3 000,00	11 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES							
	66111	- INTERETS REGLES A ECHEANCE	82 000,00	0,00	0,00		82 000,00
	66112	- INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	0,00	0,00	0,00		0,00
Total : 66 - CHARGES FINANCIERES			82 000,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES							
	6718	- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	0,00	0,00	0,00		0,00
	673	- TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	2 000,00	0,00	0,00		2 000,00
	678	- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00		0,00
Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
Total : Dépenses			1 363 171,00	0,00	0,00	3 000,00	1 366 171,00

S e c t e u r	Cha pit r e s	Natures	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire 2022	Montant des reports de crédit	Montant des virements de crédit	Projet de DMI	Total budgété 2022
Recettes								
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES								
	70328	- AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION	6 000,00	0,00	0,00	0,00		6 000,00
	7062	- REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	25 000,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
	70688	- AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	19 000,00	0,00	0,00	0,00	-4 000,00	15 000,00
	70871	- PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	70876	- PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		50 000,00	0,00	0,00	0,00	-4 000,00	46 000,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
	74718	- AUTRES	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	7473	- DEPARTEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	608,00	608,00
	7478	- AUTRES ORGANISMES	0,00	0,00	0,00	0,00	46 741,00	46 741,00
	Total : 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		0,00	0,00	0,00	0,00	47 349,00	47 349,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
	752	- REVENUS DES IMMEUBLES	19 000,00	0,00	0,00	0,00		19 000,00
	7552	- PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	1 294 171,00	0,00	0,00	0,00	-40 348,00	1 253 822,00
	757	- REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 313 171,00	0,00	0,00	0,00	-40 348,00	1 272 822,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS								
	7718	- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	773	- MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	7788	- PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : Recettes			1 363 171,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	1 366 171,00
Solde : Fonctionnement			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Section d'investissement

S e c t e u r	Cha pit r e s	Natures	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire 2022	Montant des reports de crédit	Montant des virements de crédit	Projet de DMI	Total budgété 2022
Dépenses								
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE								
	001	- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	126 590,13	0,00	0,00		126 590,13
	Total : 001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		0,00	126 590,13	0,00	0,00		126 590,13
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES								
	1641	- EMPRUNTS EN EUROS	92 000,00	0,00	0,00	0,00		92 000,00
	Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		92 000,00	0,00	0,00	0,00		92 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	2128	- AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	70 000,00	0,00	0,00	-25 745,00		44 255,00
	21318	- AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00	0,00	7 654,62	0,00		7 654,62
	2182	- MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	2183	- MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00	0,00	8 790,00	86 000,00		94 790,00
	2188	- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	268 000,00	0,00	0,00	-60 255,00		205 745,00
	Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		336 000,00	0,00	16 444,62	0,00	0,00	352 444,62
Total : Dépenses			428 000,00	126 590,13	16 444,62	0,00	0,00	571 034,75
Recettes								
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
	021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	420 204,00	0,00	0,00	0,00		420 204,00
	Total : 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		420 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 204,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION								
	28183	- MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	659,00	0,00	0,00	0,00		659,00
	28188	- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 137,00	0,00	0,00	0,00		7 137,00
	Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		7 796,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 796,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
	1068	- EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00	143 034,75	0,00	0,00		143 034,75
	Total : 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		0,00	143 034,75	0,00	0,00	0,00	143 034,75
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	21318	- AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	2183	- MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : Recettes			428 000,00	143 034,75	0,00	0,00	0,00	571 034,75
Solde : Investissement			0,00	16 444,62	-16 444,62	0,00	0,00	0,00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption par 31 voix pour et 2 abstentions,

Date de la convocation : 8 novembre 2022

Date envoi au contrôle de légalité : 16 novembre 2022

Date de mise en ligne : 18 novembre 2022

Le Maire

A blue ink signature of the Mayor, written over a circular official stamp of the Municipality of Saint-Brevin-le-Château.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the Meeting, written over a circular official stamp of the Municipality of Saint-Brevin-le-Château.

ANNEXES :



Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Madame BOUREL, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Madame BUCCO, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Monsieur ARNAUD, Madame VAUDEZ, Monsieur BABIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame PACAUD
- Monsieur OSSET qui a donné pouvoir à Monsieur OUISSE
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Madame BUSOM
- Madame BEAUD qui a donné pouvoir à Madame REY-THIBAUT
- Madame LE BERRE qui a donné pouvoir à Madame VAUDEZ

Secrétaire : Monsieur CHEREAU



BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL : MISE A JOUR D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT POUR L'OPERATION « RENATURATION DU SITE DU POINTEAU »

L'un des principes budgétaires d'une collectivité repose sur l'annualité. Ainsi, une opération d'investissement qui se déroule sur plusieurs exercices doit être inscrite en totalité la première année, puis faire l'objet de reports d'une année sur l'autre des dépenses non réalisées.

Par dérogation à ce principe, l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivité Territoriales permet d'utiliser la procédure comptable des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Cette procédure permet :

- d'engager une opération pluriannuelle dans sa globalité sur les fondements juridiques habituels (marchés, convention) ;
- de prévoir les crédits de paiement (sommes réellement dépensées) année par année et d'éviter ainsi des reports ou les restes à réaliser qui faussent la lisibilité du budget ;
- de disposer d'un budget plus proche du compte administratif prévisionnel.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées. Elles demeurent valables jusqu'à leur annulation et peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice. Ainsi, le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte le montant de réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des recettes envisagées pour y faire face.

Les AP font l'objet de délibérations spécifiques votées lors de l'adoption du budget, du budget supplémentaire ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, sa répartition dans le temps et les moyens. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer.
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Les modifications intervenant sur une AP/CP doivent faire l'objet d'une délibération.

Il vous est proposé de créer une AP/CP pour l'opération « Renaturation du Site du Pointeau », opération se déroulant en deux tranches et qui s'étalera donc sur plusieurs exercices et englobant les frais d'étude, les travaux et les actualisations ou frais annexes.

N ° AP	Libellé	Montant Total	Crédit de Paiement 2022	Crédit de Paiement 2023	Crédit de Paiement 2024
AP n° 3	« Renaturation du site du Pointeau »	1 790 000€	510 000 € TTC	1 205 000TTC	75 000 € TTC

En conséquence, je vous invite à :

- Modifier l'autorisation de programme et le crédit de paiement pour l'opération Renaturation du site du Pointeau, telle qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- Autoriser le Maire ou son représentant à liquider et mandater les dépenses correspondant aux crédits de paiement inscrits dans la présente délibération.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption par 24 voix pour et 9 contre,

Date de la convocation : 8 novembre 2022

Date envoi au contrôle de légalité : 16 novembre 2022

Date de mise en ligne : 18 novembre 2022

Le Maire



A blue ink signature of the Mayor, written over a circular official stamp of the Municipality of Saint-Brevin-les-Monts.

Le secrétaire de séance



A blue ink signature of the Secretary of the Meeting, written over a circular official stamp of the Municipality of Saint-Brevin-les-Monts.



Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Madame BOUREL, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Madame BUCCO, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Monsieur ARNAUD, Madame VAUDEZ, Monsieur BABIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame PACAUD
- Monsieur OSSET qui a donné pouvoir à Monsieur OUISSE
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Madame BUSOM
- Madame BEAUD qui a donné pouvoir à Madame REY-THIBAUT
- Madame LE BERRE qui a donné pouvoir à Madame VAUDEZ

Secrétaire : Monsieur CHEREAU



PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES BUDGET PRINCIPAL DE SAINT-BREVIN

La constitution de provisions pour risques et charges et pour dépréciations d'éléments d'actif est obligatoire dès lors qu'il y a apparition d'un risque.

Les provisions comptabilisées sont ajustées chaque année en fonction de l'évolution des impayés.

Vu l'état des impayés au 25 mai 2022, des admissions en non valeurs, des créances éteintes présentés par le Service de Gestion Comptable de Pornic (SGC),

Il est proposé pour la période 2018-2020 :

- de constituer une provision représentant la totalité des impayés constatés sur 2019 et 2020 à hauteur de 5 803,29 €.
- de constituer une reprise de provision en fonction des impayés restants sur 2018 à hauteur de 18 885,24 €.

Il est proposé d'abonder la provision pour les impayés de 2021 à hauteur de 4 770 €, équivalente à 15% des impayés de l'année comme préconisé par le Service de Gestion Comptable de Pornic (SGC).

Années	Etat des impayés 5/2022 avec ANV et CE déduits	Etat des provisions 2022		
		Constitution	Reprise	Solde
2018	231 114,76 €	0,00 €	18 885,24 €	231 114,76 €
2019	3 891,51 €	3 891,51 €	0,00 €	3 891,51 €
2020	651,18 €	1 911,78 €	0,00 €	1 911,78 €
Sous total	235 657,45 €	5 803,29 €	18 885,24 €	236 918,05 €
2021	31 804,00 €	4 770,00 €	0,00 €	4 770,00 €
Sous total	31 804,00 €	4 770,00 €	0,00 €	4 770,00 €
TOTAL	267 461,45 €	10 573,29 €	18 885,24 €	241 688,05 €

Les crédits seront ajustés sur le budget principal, par une décision modificative si besoin.

Le montant de ces provisions, ainsi que son évolution et son emploi, sont suivis dans une annexe jointe aux budgets.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité,

Date de la convocation : 8 novembre 2022

Date envoi au contrôle de légalité : 16 novembre 2022

Date de mise en ligne : 18 novembre 2022

Le Maire



A handwritten signature in blue ink, written over the seal of the Mayor.

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, written over the seal of the Secretary of the Meeting.



Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Madame BOUREL, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Madame BUCCO, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Monsieur ARNAUD, Madame VAUDEZ, Monsieur BABIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame PACAUD
- Monsieur OSSET qui a donné pouvoir à Monsieur OUISSE
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Madame BUSOM
- Madame BEAUD qui a donné pouvoir à Madame REY-THIBAUT
- Madame LE BERRE qui a donné pouvoir à Madame VAUDEZ

Secrétaire : Monsieur CHEREAU



PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES BUDGET ANNEXE CENTRE NAUTIQUE DE SAINT BREVIN

La constitution de provisions pour risques et charges et pour dépréciations d'éléments d'actif est obligatoire dès lors qu'il y a apparition d'un risque.

Les provisions comptabilisées sont ajustées chaque année en fonction de l'évolution des impayés.

Vu l'état des impayés au 25 mai 2022, des admissions en non valeurs, des créances éteintes présentés par le Service de Gestion Comptable de Pornic (SGC),

Il est proposé de constituer une provision sur 2021 et 2022 à hauteur de 400 € qui correspond à une provision équivalente à 15% des impayés comme préconisé par le Service de Gestion Comptable de Pornic (SGC).

**BUDGET ANNEXE CENTRE NAUTIQUE DE ST BREVIN
SUIVI IMPAYES ET PROVISIONS 2022**

Années	Etat des impayés 5/2022 avec ANV et CE déduits	Etat des provisions 2022		
		Constitution	Reprise	Solde
2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2021	1 277,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €
2022	1 421,50 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €
TOTAL	2 698,50 €	400,00 €	0,00 €	400,00 €

Les crédits seront ajustés sur le budget annexe, par une décision modificative si besoin.

Le montant de ces provisions, ainsi que son évolution et son emploi, sont suivis dans une annexe jointe aux budgets.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité,

Date de la convocation : 8 novembre 2022

Date envoi au contrôle de légalité : 16 novembre 2022

Date de mise en ligne : 18 novembre 2022

Le Maire



Le secrétaire de séance





Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Madame BOUREL, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Madame BUCCO, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Monsieur ARNAUD, Madame VAUDEZ, Monsieur BABIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame PACAUD
- Monsieur OSSET qui a donné pouvoir à Monsieur OUISSE
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Madame BUSOM
- Madame BEAUD qui a donné pouvoir à Madame REY-THIBAUT
- Madame LE BERRE qui a donné pouvoir à Madame VAUDEZ

Secrétaire : Monsieur CHEREAU



VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE 2022 DE LA VILLE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC LA DEFERLANTE

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune de Saint-Brevin-les-Pins est membre du Groupement d'Intérêt Public La Déferlante dont l'objet est de contribuer au développement et à la création d'activités culturelles pluridisciplinaires tout en favorisant leur diffusion auprès d'un large public sur 10 communes du littoral de Loire Atlantique (Saint Brevin les Pins, Pornic) et de Vendée (Noirmoutier en l'Île, Barbâtre, La Barre de Monts, Notre Dame de Monts, Saint Jean de Monts, Saint Hilaire de Riez, Saint Gilles Croix de Vie, Brétignolles sur Mer et La Tranche sur Mer).

Lors de l'assemblée générale du GIP La Déferlante en date du 18 janvier 2022, il a été procédé à l'appel à participation pour l'année 2022 tel que mentionné dans le tableau ci-dessous :

Nb habitants*	Part variable	Part fixe	Participation globale	Communes
14118	889,434	3 750 €	4 639,43 €	Saint Brévin les Pins
15570	980,91	3 750 €	4 730,91 €	Pornic
4721	297,423	3 750 €	4 047,42 €	Noirmoutier en l'Île
1777	111,951	3 750 €	3 861,95 €	Barbâtre
2190	137,97	3 750 €	3 887,97 €	Notre Dame de Monts
8891	560,133	3 750 €	4 310,13 €	Saint Jean de Monts
11378	716,814	3 750 €	4 466,81 €	Saint Hilaire de Riez
7995	503,685	3 750 €	4 253,69 €	Saint Gilles Croix de Vie
4953	312,039	3 750 €	4 062,04 €	Brétignolles sur Mer
2989	188,307	3 750 €	3 938,31 €	La Tranche sur Mer
2201	138,663	3 750 €	3 888,66 €	La Barre de Monts
Données INSEE recensement 2018		Total 2022 :	46 087,33 €	

Pour rappel, chaque commune membre du GIP verse une contribution financière composée d'une part fixe de 3 750 € et d'une part variable indexée sur le nombre d'habitants de la

commune. Pour 2022, la participation variable est de 0,063€ par habitant (0,057831653 en 2021, inflation à 1,1* en 2021 soit 0,06361482 en 2021).

*Source : site de l'INSEE (www.insee.fr)

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement de la contribution financière de la ville de Saint-Brevin-les-Pins établie à hauteur de 4639,43 € au GIP La Déferlante pour l'année 2022.
- D'autoriser Madame Dorothée Pacaud, adjointe à la Culture, à signer tout document nécessaire à ces décisions.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

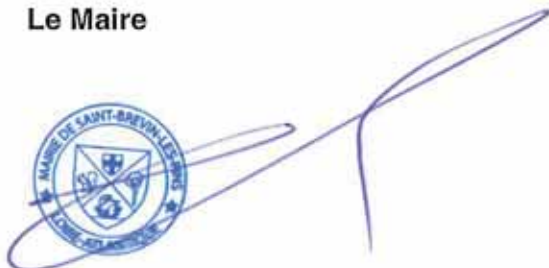
Adoption à l'unanimité,

Date de la convocation : 8 novembre 2022

Date envoi au contrôle de légalité : 16 novembre 2022

Date de mise en ligne : 18 novembre 2022

Le Maire



Le secrétaire de séance





Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Madame BOUREL, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Madame BUCCO, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Monsieur ARNAUD, Madame VAUDEZ, Monsieur BABIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame PACAUD
- Monsieur OSSET qui a donné pouvoir à Monsieur OUISSE
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Madame BUSOM
- Madame BEAUD qui a donné pouvoir à Madame REY-THIBAUT
- Madame LE BERRE qui a donné pouvoir à Madame VAUDEZ

Secrétaire : Monsieur CHEREAU



CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE SAINT-BREVIN

La commune de Saint-Brevin-Les-Pins est propriétaire de locaux scolaires (école primaire Dallet-Les Pins) situés 20, avenue François Mercier à Saint-Brevin.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, et à la demande des services de l'Etat, une partie du 1^{er} étage de cet immeuble (ancien appartement) est mis à la disposition gracieuse du Centre Médico-Scolaire (CMS) par la Ville de Saint-Brevin.

Les missions du CMS sont larges et recouvrent la protection de l'enfance, la gestion de crise sanitaire, mais aussi le suivi médical de chaque élève de la circonscription.

Son périmètre d'action regroupe les 7 communes suivantes : Saint-Père-en-Retz, Frossay, Saint-Viaud, Corsept, Saint-Michel-Chef-Chef, Paimboeuf et Saint-Brevin-Les-Pins

Compte tenu de l'intérêt du CMS pour l'ensemble des communes, il est proposé de répartir entre elles les charges de fonctionnement relatives à son hébergement. Ces charges de fonctionnement s'élèvent à 7216 €. La clé de répartition est fonction du nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publique, il est proposé que la commune de Saint-Brevin-Les-Pins prenne en charge 39,3% de ces frais soit 2836,96 €. Le projet de convention actant cette répartition est joint en annexe. Cette convention sera signée pour 5 ans et prendra effet dès 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention de répartition des charges du centre médico-scolaire telle que présentée en annexe,
- autorise monsieur le maire à signer la convention,
- indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité,

*Date de la convocation : 8 novembre 2022
Date envoi au contrôle de légalité : 16 novembre 2022
Date de mise en ligne : 18 novembre 2022*

Le Maire

A blue circular official stamp of the commune of Saint-Brevin-le-Château is positioned over a blue ink signature. The stamp features a central coat of arms and the text "COMMUNE DE SAINT-BREVIN-LE-CHATEAU" around the perimeter.

Le secrétaire de séance

A blue circular official stamp of the commune of Saint-Brevin-le-Château is positioned over a blue ink signature. The stamp features a central coat of arms and the text "COMMUNE DE SAINT-BREVIN-LE-CHATEAU" around the perimeter.



Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Madame BOUREL, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Madame BUCCO, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Monsieur ARNAUD, Madame VAUDEZ, Monsieur BABIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame PACAUD
- Monsieur OSSET qui a donné pouvoir à Monsieur OUISSE
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Madame BUSOM
- Madame BEAUD qui a donné pouvoir à Madame REY-THIBAUT
- Madame LE BERRE qui a donné pouvoir à Madame VAUDEZ

Secrétaire : Monsieur CHEREAU



MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER POUR LA VILLE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS

Par délibération n°2022-050 en date du 30 mai 2022, la ville a validé l'application de l'instruction budgétaire et comptable M 57, à compter du 1^{er} janvier 2023.

En conséquence, la mise en place d'un règlement budgétaire et financier (RBF) devient obligatoire et doit respecter les modalités de l'article L5217-10-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cet article prévoit également l'adoption du RBF avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature.

Le RBF est de forme libre mais doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) y afférents,
- les règles de caducité et d'annulation des AP et des AE,
- les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice.

Au-delà de ces obligations en lien avec le passage à la M57, le RBF est l'occasion de regrouper dans un même document toutes les règles financières déjà en place au sein de la ville et ce pour le budget principal et les différents budgets annexes de la structure.

Il est par ailleurs important de rappeler, que la M57 s'appliquera à l'ensemble desdits budgets annexes à l'inverse du Compte Financier Unique (CFU) effectif pour les comptes établis à partir de 2023.

En conséquence, il vous est demandé :

- de valider le projet de règlement budgétaire et financier annexée à la présente délibération.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui entrent dans le champ d'application de cette délibération.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité,

Date de la convocation : 8 novembre 2022

Date envoi au contrôle de légalité : 16 novembre 2022

Date de mise en ligne : 18 novembre 2022

Le Maire



A blue ink signature of the Mayor, written over a circular official stamp of the Municipality of Saint-Breville-le-Rain.

Le secrétaire de séance



A blue ink signature of the Secretary, written over a circular official stamp of the Municipality of Saint-Breville-le-Rain.

Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Madame BOUREL, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Madame BUCCO, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Monsieur ARNAUD, Madame VAUDEZ, Monsieur BABIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame PACAUD
- Monsieur OSSET qui a donné pouvoir à Monsieur OUISSE
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Madame BUSOM
- Madame BEAUD qui a donné pouvoir à Madame REY-THIBAUT
- Madame LE BERRE qui a donné pouvoir à Madame VAUDEZ

Secrétaire : Monsieur CHEREAU



DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES 5 000 EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE (2022-2024) POUR L'INSTALLATION D'AGRES SPORTIFS DE PLEIN AIR DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF.

La perspective de l'organisation des jeux olympiques de 2024 à Paris place le sport au cœur des préoccupations de notre société et pose la question de l'offre d'équipements sportifs. Dans ce cadre, le Président de la République souhaite faire de la France une nation plus sportive en augmentant de 3 millions le nombre de pratiquants d'ici 2024. C'est pourquoi a été annoncé le 14 octobre 2021, le lancement d'un programme de 5 000 équipements sportifs de proximité en territoires carencés, à réaliser d'ici 2024.

En 2022, ce plan est doté de 192 M€ afin de financer la construction et/ou requalification d'équipements sportifs de proximité et/ou l'acquisition d'équipements sportifs mobiles. Ce dispositif est divisé en deux gestions ;

- L'une au niveau national pour les groupements de projets d'équipements de proximité portés par des fédérations agréées par le ministère des sports et leurs structures déconcentrées,
- L'autre allouée aux délégués territoriaux de l'Agence Nationale du Sport pour des projets individuels portés par des collectivités ou des associations à vocation sportive.

Les communes sont éligibles lorsque celles-ci font partie d'une intercommunalité couverte par un contrat de ruralité, ce qui est le cas de Saint-Brevin-les-Pins puisque la Communauté de Communes Sud-Estuaire a signé le 9 novembre 2021, un contrat de ruralité, de relance et de transition Ecologique (CRRTE).

Sont éligibles à ce dispositif les projets individuels (un seul équipement de proximité) ou les projets multiples (plusieurs équipements de proximité pouvant être de nature différente).

La nature des travaux éligibles concerne les projets suivants :

- La création d'équipement sportifs neufs,
- La requalification de local en pied d'immeubles résidentiels réalisés par des bailleurs sociaux ou d'équipements sportifs existants non entretenus et non utilisés, en équipements sportifs de proximité de nature différente,
- L'acquisition d'équipements sportifs de proximité mobiles neufs,

- La couverture d'un équipement sportif de proximité existant, non couvert,
- L'éclairage d'un équipement sportif de proximité existant non éclairé.

Le taux de subvention est compris entre 50 et 80% maximum du montant subventionnable avec un plafond de subvention par dossier fixé à 500 000 €.

Les agrès sportifs de plein air dans le cadre du budget participatif, sont des équipements qui sont éligibles à la subvention précitée dans le cadre de projets multiples.

Ces équipements sont estimés à la somme de 27 492 € HT soit 32 990,40 € TTC.
En conséquence, la commune de Saint Brevin-les-Pins sollicite auprès de l'Agence Nationale du Sport, une subvention à hauteur 80% du montant HT estimé des travaux, soit la somme de 21 993 €.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement de cette opération ainsi que la demande de subvention, d'autoriser le Maire à déposer le dossier et à signer tous les documents s'y rapportant, dont la convention d'utilisation et d'animation de l'équipement sportif avec un organisme de type club ou école. Les crédits de cette dépense sont inscrits au budget général 2022 de la commune.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité,

Date de la convocation : 8 novembre 2022

Date envoi au contrôle de légalité : 16 novembre 2022

Date de mise en ligne : 18 novembre 2022

Le Maire



Le secrétaire de séance



Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Madame BOUREL, Monsieur PURKART, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Madame PORCHER, Monsieur BELLIER, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Madame BUCCO, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Monsieur ARNAUD, Madame VAUDEZ, Monsieur BABIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BELLANGER qui a donné pouvoir à Madame PACAUD
- Monsieur OSSET qui a donné pouvoir à Monsieur OUISSE
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Madame BUSOM
- Madame BEAUD qui a donné pouvoir à Madame REY-THIBAUT
- Madame LE BERRE qui a donné pouvoir à Madame VAUDEZ

Secrétaire : Monsieur CHEREAU



PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour régulariser le tableau des effectifs, il est nécessaire de procéder aux mouvements suivants pour la période à compter 1^{er} octobre 2022 :

	Filière Administrative	Motif	ETP	Poste et Service concerné
Création	1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Recrutement	1	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable du service des Formalités Administratives
Création	1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Recrutement	1	<ul style="list-style-type: none"> • Officier d'Etat Civil au service des Formalités Administratives
Suppression	1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Retraite	1	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétaire ST/Urba aux secrétariat Technique
Suppression	2 postes d'adjoints administratifs	Fin de contrat	1.17	<ul style="list-style-type: none"> • Assistant service à la population aux Formalités Administratives • Agent d'accueil Centre Municipal de Santé

	Filière Technique	Motif	ETP	Poste et Service concerné
Création	5 postes d'adjoints techniques	Recrutement Recrutement Recrutement	4.01	<ul style="list-style-type: none"> • Agent d'entretien au service Vie Scolaire et Associative • Agent de restauration au service Vie Scolaire et Associative • Agent de restauration au service Vie Scolaire et Associative

		Stagiairisation Stagiairisation		<ul style="list-style-type: none"> Agent polyvalent au service Voirie Réseaux Divers Responsable restauration satellite
Suppression	2 postes d'adjoints techniques	Disponibilité Mutation	2	<ul style="list-style-type: none"> Cuisinier au service Vie Scolaire et Associative Agent polyvalent au service Voirie Réseaux Divers

	Filière Médico Sociale	Motif	ETP	Poste et Service concerné
Suppression	1 poste d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	Retraite	1	<ul style="list-style-type: none"> ATSEM à la Vie Scolaire et Associative

	Filière Police Municipale	Motif	ETP	Poste et Service concerné
Suppression	1 poste de brigadier-chef principal	Promotion interne	1	<ul style="list-style-type: none"> Responsable du service de la Police Municipale

En conséquence, je vous propose de modifier le tableau des effectifs en procédant à ces différentes modifications.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité,

*Date de la convocation : 8 novembre 2022
Date envoi au contrôle de légalité : 16 novembre 2022
Date de mise en ligne : 18 novembre 2022*

Le Maire



Le secrétaire de séance

